

29.01.2014 - 16:41 Uhr

Manor offre du bonheur - 275 000 francs au bénéfice de la Fondation Cerebral (IMAGE)**Bâle (ots) -**

L'action caritative Noël 2013 de Manor se destine à Cerebral, fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral. Le CEO de Manor Bertrand Jungo lui a remis en ce jour à Bâle un chèque de 275 000 francs. Ce montant est le fruit de la générosité des clientes et clients de Manor qui ont acheté des cartes cadeaux aux motifs de Noël ou effectué des dons au profit de la Fondation. Il sera affecté au projet «Dual-ski» permettant aux enfants handicapés d'accéder au sport des neiges en toute simplicité.

L'opération Cerebral était pour Manor la 13ème édition de son action caritative de Noël, qui s'est soldée une fois de plus par un franc succès. «Nous sommes très heureux d'encourager une organisation qui fait preuve d'une telle exemplarité dans son engagement en faveur des enfants et des jeunes handicapés. C'est avec joie que nous cofinanceront par notre action caritative de Noël le projet Dual-ski de la fondation Cerebral. Nous tenons tout particulièrement à remercier nos clientes et clients qui ont permis cette action de soutien», a déclaré Bertrand Jungo, CEO de Manor, lors de la remise du chèque de 275 000 francs à la fondation Cerebral.

L'engagement social est pour Manor une tradition. Le soutien social et caritatif a gagné de longue date ses lettres de noblesse et fait partie de la responsabilité prônée et exercée au quotidien par l'enseigne. Les actions «Charity» de Manor connaissent un réel succès grâce à la participation d'un très grand nombre de clients et de collaborateurs et au soutien des médias.

Depuis 2001, l'enseigne a ainsi pu reverser des sommes substantielles à de nombreuses organisations d'intérêt public telles que la Fondation Theodora, Pro Infirmis, la Ligue suisse contre le cancer, la Fondation de l'aide sportive suisse, le Secours d'hiver Suisse, Terre des Hommes Suisse, Procap, la Fondation suisse pour la protection de l'enfant, Art Thérapie, le Groupe d'oncologie pédiatrique suisse et Pro Juventute. Manor remercie

chaleureusement sa clientèle pour son soutien et sa démarche solidaire.

La Fondation Cerebral a pour objectif la prise en charge précoce d'individus atteints de troubles moteurs cérébraux, d'une malformation de la moelle épinière (spina-bifida) ou de dystrophie musculaire, et veille à leur épanouissement, leur formation ainsi qu'à leur accompagnement sanitaire et social. Elle prend pour ce faire les mesures les plus adaptées en fonction des dernières avancées scientifiques. Les personnes handicapées ont, comme nous, des rêves qu'elles ne peuvent malheureusement pas toujours réaliser. Faire du ski, par exemple. Face au succès de son initiative «Dual-ski» à Bellwald, la Fondation Cerebral souhaite à présent étendre cette activité à d'autres stations telles que Sedrun pour offrir aux handicapés des vacances harmonieuses et des moments inoubliables de liberté dans la neige. Il s'agit notamment de les doter de skis compatibles avec chaque type de handicap et de mettre en place l'infrastructure adéquate.

Télécharger photos:

http://www.presseportal.de/go2/Manor_Fotodownload

Contact:

Manor SA
Elle Steinbrecher
Head of Corporate Communications
Tél. +41 61 694 22 22
media@manor.ch
www.manor.ch

Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
Michael Harr, directeur
Tél. +41 31 308 15 15
Michael.Harr@cerebral.ch
www.cerebral.ch

Medieninhalte



Remise du chèque Cerebral: L'action caritative Noël 2013 de Manor se destine à Cerebral, fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral. Le CEO de Manor Bertrand Jungo lui a remis en ce jour à Bâle un chèque de 275 000 francs. Personnes (de gauche à droite): Michael Harr (Directeur général de Cerebral), Maya Greuter (Présidente de Cerebral), Bertrand Jungo (CEO de Manor) / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "OTS.photo/Manor AG"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001185/100750483> abgerufen werden.